

Ville de
Rixheim28, rue Zuber - B.P.7
68171 RIXHEIM CEDEX
Tél. : 03 89 64 59 59
Fax : 03 89 44 47 07
www.rixheim.fr**SERVICE TRAVAUX**
st.travaux@rixheim.fr

316 / VOI / 2024

68171 RIXHEIM CEDEX, le 30 SEP. 2024

ARRÊTE

Portant autorisation d'occupation du domaine public rue de la Paix

Le Maire de la Ville de RIXHEIM,

- Vu l'ordonnance du 1^{er} septembre 1945 portant étatisation de la Police dans les départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 et suivants,
- Vu le Code de la voirie routière,
- Vu les arrêtés 03 – VOI – 2024 et 216 – VOI – 2024 respectivement des 2 janvier 2024 et 17 juin 2024

Considérant la demande de Madame MARCHADOUR Marie-Christine en date du 26 septembre 2024

a r r ê t e :

Article 1 : L'arrêté 03 – VOI – 2024 du 2 janvier 2024 est prorogé jusqu'au 1^{er} décembre 2024.

Article 2 : le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Strasbourg ou par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr.

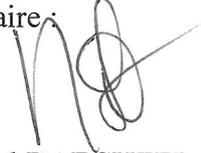
Article 3 : Tout agent de la force publique est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de RIXHEIM,

- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de RIXHEIM,
- Monsieur le Chef de la Police Municipale de RIXHEIM,
- Monsieur Richard PISZEWSKI, adjoint en charge du plan de circulation et de la sécurité de la route,
- Centre technique municipal, 28 rue de Pologne, 68170 RIXHEIM
- Mme MARCHADOUR Marie-Christine, 19 rue de la Paix, 68170 RIXHEIM

Fait à RIXHEIM, le 30 SEP. 2024

Le Maire:



Rachel BAECHEL

Publié sur le site internet de la Ville de RIXHEIM le 30 SEP. 2024